



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 26 mars 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Michel Tremblay, directeur général par intérim, M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2003-389 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 18 ET 19 MARS 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 18 et 19 mars 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux des 18 et 19 mars 2003 tels que soumis.

Adoptée

**CE-2003-390 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 75 689,68 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 217 769,76 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 9 486,51 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 8 - 241 426,55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	75 689,68 \$	10 au 14 mars 2003
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	217 769,76 \$	10 au 14 mars 2003
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	9 486,51 \$	12 mars 2003
Liste des embauches de personnel temporaire numéro 8	Embauche de personnel temporaire	241 426,55 \$	3 au 7 mars 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-391 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-09 - 388 042,03 \$ - PÉRIODE DU 27 FÉVRIER AU 5 MARS 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-09 d'un montant total de 388 042,03 \$ pour la période du 27 février au 5 mars 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-392** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 – 138 196,95 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 138 196,95 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-393\*** **RISTOURNE SUR LES VENTES - TOURNOI DE HOCKEY MIDGET KIWANIS INTERNATIONAL DE HULL INC. - ÉDITION 2003 - 10 702,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser au Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc. la somme de 10 702,47 \$ à titre de subvention, lequel montant correspond à 50 % des profits nets des restaurants et bars lors du tournoi – édition 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 702,47 \$ à l'ordre du Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc., C.P. 298, succursale A, Hull, Québec, J8Y 6M9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11600-972	10 702,47 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-394\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 120-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 125 000 \$ POUR PAYER LES FRAIS ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS SE RATTACHANT À DIVERS PROJETS D'INGÉNIEURIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 120-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour payer les frais et les honoraires professionnels se rattachant à divers projets d'ingénierie.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-395** **VENTE À L'ENCAN - VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DÉSUETS - COMPAGNIE ADESA AUCTIONS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la chef de la division de l'approvisionnement du Service des finances à vendre les véhicules et équipements suivants :

<u>Numéro du Véhicule</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Marque</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>
P209-95	Fourgon ½ tonne	Ford E-250	1995	1FTFE24H85HA69918
G348-94	Utilitaire ¼ tonne	Lada Niva 1600 4X4	1994	XTABA2108R1057385
V353-95	Utilitaire ¼ tonne	Lada Niva 4X4	1995	XTABA2147S1090791
110PB571	Automobile compacte	Chevrolet Cavalier	1991	1G1JC51G6MJ167184
L101-92	Américaine standard	Ford Crown Victoria	1992	2FACP74W1NX210721
145FB335	Fourgon ¼ tonne	G.M.C. Safari	1989	1GTDM15Z2KB535485
300VD101	Balai mécanique	Wayne 984	1977	9842819
315VD231	Camion 6 roues	Inter 1824	1979	AA182JCA10840
2090154	Fourgon	Ford Club	1990	1FBHE21H4LHA33162
310XC217	Camion 1 tonne	Ford Cof	1989	2FDLF47M8KCB44379
3340-1	Bouilloire (dégeleuse)	C.Brooks PSM50	1971	6791
160PA047	Motocyclette	Suzuki DR350	1990	JS1SK42A6L2101076
160PC050	Motocyclette	Suzuki DR350	1990	JS1SK42A7L2101071
315VC100	Camion 6 roues	Inter SS	1987	1HTZLDDR1HH487594
340VA163	Niveleuse	Galion A550	1985	1DC11397
340VA168	Niveleuse	Galion	1986	11488
V305-89	Automobile	Ford Crown Victoria	1989	2FABP73F5KX224887
120TB738	Camion ¼ tonne	Chevrolet S10	1991	1GCCS14Z7M0133690
100PB036	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W6VX178840
100PB051	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W3VX178844
100PA055	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W0VX188148
100PC071	Automobile	Ford Crown Victoria	1999	2FALP71WXXX201097
100PC077	Automobile	Ford Crown Victoria	1998	2FALP71W6 WX165231
100PB083	Automobile	Ford Crown Victoria	1995	2FALP71WXSX164788
100PB085	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W8VX178841
100PB087	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W6VX148656
100PB088	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71WVXV178842
100PB091	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W1VX178843
145BB438	Fourgonnette	Van	1990	1FTFE24N6LH11619
145PB741	Fourgonnette	Voyageur	1988	2P4FH4139JR743472
145PA743	Fourgonnette	Aerostar	1993	1FMCA11U9PZA57154
310R479	Camion 1T/nacelle	Cof	1989	2FDKF37H4KCA71455
310VB245	Camion 1T	Cof	1990	2FTJW35M8LCA62470
310RB255	Camion 1T	Cof	1990	2FTJW35MXLCA62471
120TC737	Camion ¼ tonne	S10	1991	1GCCS14Z5M0134370
<b><u>Petits équipements</u></b>				
615-714	Débroussailleur	Shindaiwa RC45	1996	5004918-5004794
615-2633	Débroussailleur	Sthill FS81	1994	181
595-716	Mini-détecteur à gaz	Neotronic Minigas	1993	4547
595-717	Mini-détecteur à gaz	Neotronic Minigas	1993	5850
595-718	Mini-détecteur à gaz	Neotronic Minigas	1993	4544
715-871	Tondeuse	LanwBoy 10650	1995	4900149

720-947	Tronçonneuse	Hasqvarna 262XP	1999	8400455
695-991	Scie à maçonnerie	Sthill TS760AV	1993	324036218
750-949	Bétonnière électrique	Leson 7J251DB	1985	
-	Tronçonneuse	Sthill	1980	
-	Génératrice	Koeller	1980	
720-875	Tronçonneuse	Johnsored 2036	1995	4503135

Les revenus liés à cette activité seront imputés aux postes budgétaires 01-74230 - Autres dispositions d'actifs et 01-79110 - Autres revenus.

Adoptée

**CE-2003-396\* COMMANDITE AU FORUM RÉGIONAL D'INNOVATION ORGANISÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA (CNRC) LES 28 ET 29 AVRIL 2003 - 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le CNRC a demandé à la Ville de Gatineau de participer à ce forum important pour assurer l'évolution de l'industrie technologique en région;

**CONSIDÉRANT QUE** le CNRC assurera une visibilité de la Ville de Gatineau selon son programme de promotion :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 5 000 \$ à la Corporation de développement économique de Gatineau à l'attention de monsieur Donald-Daniel Picard, directeur, Technologie et innovation, à titre de commandite pour le Forum régional d'innovation organisé par le Conseil national de recherche du Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-971	5 000 \$	Développement économique – Ville de Gatineau contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-397\* BAIL DE LOCATION - SALLE D'AUDIENCE - COUR MUNICIPALE - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC (S.I.Q.) - 170, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2002-171, acceptait de louer 555 m<sup>2</sup> de la Société immobilière du Québec (S.I.Q.) au 170, rue de l'Hôtel-de-Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le bail proposé par la Société immobilière du Québec suite à la résolution numéro CM-2002-171 et qui prévoit entre autres, l'occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 2003 au taux de location annuel de 237 \$/m<sup>2</sup> pour un terme de 10 ans. Cette entente représente un loyer annuel de 131 698,56 \$ excluant les taxes (T.P.S. et T.V.Q.). La compensation pour taxes foncières et les frais d'exploitation sont ajustés annuellement.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets des années ultérieures pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	4 828,71 \$	TPS à recevoir ristourne
12100-511	134 033,70 \$	Cour municipale loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-398 SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE DU SOURIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre du Sourire à l'attention de madame Jacqueline Charron, 181, rue Joseph, Buckingham, Québec, J8L 1G6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-399\* NOMINATION DE REPRÉSENTANTS - FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la nomination de madame Thérèse Cyr et de monsieur Yvon Boucher comme représentants de la Ville de Gatineau au sein de la Fondation de l'entrepreneurship.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship à l'attention de monsieur Germain Desbiens, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, bureau 250, Charlesbourg, Québec, G1H 7H6, à titre de cotisation annuelle pour madame Thérèse Cyr et monsieur Yvon Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	6,95 \$	TPS à recevoir ristourne
11100-494-30019	96,53 \$	Conseil municipal cotisations
11100-494-30024	96,52 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-400 SUBVENTION DE 150 \$ - SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTEUR OUTAOUAIS - MARCHÉ ANNUELLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Sclérose en plaques, secteur Outaouais à l'attention de madame Liliane Langevin, 165, boulevard du Mont-Bleu, unité 218, Hull, Québec, J8Z 1K6, à titre de subvention pour leur marche annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-401 SUBVENTION DE 300 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS URBAIN INC. - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Habitations partagées de l'Outaouais urbain inc. à l'attention de madame Christine Charlebois, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, suite 109, Hull, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-402    SUBVENTION DE 450 \$ - OPTIONS FEMMES EMPLOI - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2003 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Options femmes emploi, 365, boulevard Gréber, bureau 203, Gatineau, Québec, J8T 5R3, à titre de subvention pour la campagne de financement 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétréau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-403    SUBVENTION DE 600 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - ACTIVITÉ « EN ESPADRILLES POUR LA SANTÉ MENTALE » - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet à l'attention de monsieur Dan Gay, président, 20, rue Pharand, Hull, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour l'activité « En Espadrilles pour la santé mentale ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	75 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine – de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc

11405-972	50 \$	subventions Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne
11404-972	50 \$	subventions Lawrence Cannon - de Val-Tétreau
11403-972	50 \$	subventions Richard Jennings – de Deschênes
11401-972	50 \$	subventions André Levac – d’Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-404** **SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 12189 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE ET WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb – conseil 12189 concernant l’organisation d’une soirée reconnaissance le 5 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l’ordre des Chevaliers de Colomb – conseil 12189 à l’attention de monsieur Roger Ménard, Grand Chevalier, 20, rue Booth, Hull, Québec, J8Y 3G8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrrière – de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-405** **AUTORISER LE CONSEILLER MARC BUREAU À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L’AVANCEMENT DES NATIONS UNIES LE 5 AVRIL 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Marc Bureau à participer à une activité de l’Association québécoise pour l’avancement des Nations Unies le 5 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l’ordre de l’AQANU à l’attention de monsieur Grégoire Ruel, président du Club des 100, 21, rue Larose, Gatineau, Québec, J8T 1E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	20 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-



Montagne  
subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-406** **AUTORISER LES CONSEILLERS ANDRÉ LEVAC, R. ALAIN LABONTÉ ET THÉRÈSE CYR À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DU CLUB CIVITAN D'AYLMER LE 29 MARS 2003 - 60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers André Levac, R. Alain Labonté et Thérèse Cyr à participer à une activité du Club Civitan d'Aylmer le 29 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer à l'attention de monsieur Jacques Lauzon, vice-président, case postale 146, Aylmer, Québec, J9H 5E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	20 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11402-972	20 \$	R. Alain Labonté – de Lucerne subventions
11401-972	20 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-407** **PERMANENCE DE MONSIEUR LUC MCNICOLL AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C / ÉLECTRONICIEN AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc McNicoll a été embauché à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1615 adoptée le 11 décembre 2002 par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde le statut d'employé régulier à monsieur Luc McNicoll occupant le poste d'électricien C / électronicien au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

**CE-2003-408** **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR SERGE DESJARDINS AU POSTE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR « B » AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chauffeur opérateur « B » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Serge Desjardins au poste de chauffeur opérateur « B » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Desjardins est assujéti à une période d'essai de 30 jours ouvrables et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Desjardins sera celui de chauffeur opérateur « B » de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-409**

**PROMOTION DE MONSIEUR DENIS GAUTHIER AU POSTE D'OPÉRATEUR « B » CENTRE EST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur « B » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Denis Gauthier au poste d'opérateur « B » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Gauthier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gauthier sera celui de la classe VI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-410**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIA BERGERON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / SOUTIEN AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / soutien au Centre de services de Hull, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 125 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Maria Bergeron au poste de commis administratif / soutien au Centre de services de Hull, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Mme Bergeron est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maria Bergeron sera celui de l'échelon plus de douze mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 - Administration loisirs – Centre de services de Hull – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-411** **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES PELLETIER AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / BÂTIMENTS ET PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé / bâtiments et permis d'affaires au Centre de services de Buckingham, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro 92 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Jacques Pelletier au poste de technicien spécialisé / bâtiments et permis d'affaires au Centre de services de Buckingham, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

M. Pelletier est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Pelletier sera celui de la classe 07, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-112 - Centre de service de Buckingham – Service d'urbanisme – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-412** **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR BERNARD LARENTE, OPÉRATEUR II (USINE D'ÉPURATION - LES COOK) AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 19 MAI AU 19 OCTOBRE 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Bernard Larente occupant le poste d'opérateur II (Usine d'épuration – LES Cook) au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 19 mai au 19 octobre 2003 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Bernard Larente un congé sans solde pour la période du 19 mai au 19 octobre 2003 inclusivement.

Adoptée

**CE-2003-413\* MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la nouvelle Ville de Gatineau a adopté le 12 décembre 2001, par sa résolution numéro CM-2001-57, une politique salariale pour les employés cadres;

**CONSIDÉRANT QU'**un des objectifs de ladite politique est de permettre une rémunération équitable en fonction du marché pour des postes similaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil :

de majorer de 2 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau prévue à la politique salariale adoptée par le conseil le 12 décembre 2001;

de suspendre, pour l'année 2003, les effets du dernier paragraphe de l'article 5.3 de ladite politique;

d'accorder une augmentation salariale économique de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, non intégrée à l'échelle, aux employés cadres des ex-Villes de Hull, Gatineau, Aylmer, Masson-Angers, Buckingham et l'ex-CUO qui n'ont pas adhéré à la politique salariale. Cette augmentation sera versée en un montant forfaitaire réparti selon la période de paie.

La présente résolution ne s'applique pas aux cadres policiers et pompiers, à l'exception des directeurs de la police et de la sécurité incendie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de ladite politique en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services respectifs jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires prévues à cet effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-414\* MODIFICATION AU RECUEIL D'INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ DE L'EX-CUO**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-CUO, par sa résolution numéro 2000-492, a mandaté son directeur général pour modifier le Recueil d'informations sur les conditions de travail applicables au personnel non syndiqué en conformité au projet d'entente intervenu avec le personnel col bleu qui a mené à la signature des conventions collectives;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-CUO indiquait dans la même résolution que ces conditions de travail pourraient faire l'objet de modifications en cas d'application des lois encadrant les regroupements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de travail des cols bleus ont effectivement été modifiées par l'effet des dispositions législatives ayant pour effet de mettre fin aux conventions collectives le 1<sup>er</sup> mai 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier le Recueil d'informations applicables au personnel non syndiqué en vue de tenir compte de ces modifications et maintenir la parité établie par le conseil de l'ex-CUO entre les conditions de travail des cols bleus et celles du personnel non syndiqué :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil de mandater le Service des ressources humaines pour modifier le Recueil d'informations sur les conditions de travail applicables au personnel non syndiqué de l'ex-CUO afin d'y retrancher l'annexe 4 applicable à l'an 2003 vu que les conditions de travail doivent être maintenues au niveau atteint le 1<sup>er</sup> mai 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-415\* PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS POUR L'ANNÉE 2003 - 167 450 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 54 960 \$ EN SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** la division des fêtes et festivals s'est associée à la réalisation de l'ensemble de ces fêtes et festivals sur le territoire de la ville en 2002 et a pour objectif de consolider ces événements en 2003 puisque les budgets acceptés pour 2003 représentent le statu quo avec 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** certains événements tels la Fête nationale, les Grands feux du Casino, le Festival de montgolfières et le Défilé de Noël du secteur de Hull ne sont pas inclus dans le présent projet de résolution. De par leurs particularités, ces événements feront l'objet de résolutions séparées;

**CONSIDÉRANT QUE** la division des fêtes et festivals négocie présentement pour chacun des événements un protocole d'entente énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2003 de ces fêtes et festivals :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver les contributions financières et les services ci-dessous mentionnés pour la réalisation des fêtes et festivals du calendrier 2003 :

ÉVÉNEMENTS	CONTRIBUTIONS	SERVICES	ORGANISMES
<b>Festival Country de Buckingham</b>	<b>800 \$</b> (02-71517-971)	<b>Maximum 1 500 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526) - sable, sel, etc. (02-71517-629)	Corporation du Festival Country de Buckingham
<b>Outaouais en Fête (Fête nationale du Québec)</b>	<b>51 000 \$</b> (02-71519-971)	<b>Maximum 20 000 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526) - salaire policiers (02-71519) - location de scène, toilettes sèches, travaux électriques, etc. (02-71519)	Impératif français
<b>Le tour cycliste de La Basse-Lièvre (Fête nationale du Québec)</b>	<b>650 \$</b> (02-71519-971)	<b>Maximum 750 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526)	Club Optimiste de Buckingham
<b>Buckingham en fête</b>	<b>42 000 \$</b> (02-71522-971)	<b>Approximativement 10 000 \$</b> - 260 heures cols bleus (02-71526) - service de policiers assumé par la Sûreté du Québec	Corporation de Buckingham en fête
<b>Concerts du</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>Maximum 1 500 \$</b>	Corporation des

<b>Crépuscule</b>	(02-71532-971)	- salaire cols bleus (02-71526)	commerçants du secteur Aubry
<b>Fêtes du grand boulevard</b>	<b>25 000 \$</b> (02-71537-971)	<b>Maximum 1 500 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526)	Association des gens d'affaires et professionnels de Hull
<b>Festi-Rire (Portage en fête)</b>	<b>10 000 \$</b> (02-71529-971)	<b>Maximum 600 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526)	Corporation de Revitalisation du centre-ville de Hull
<b>Parade de Noël d'Aylmer</b>	<b>2 000 \$</b> (02-71529-971)	<b>Maximum 500 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526) - salaire policiers (02-71529)	APICA
<b>Auto-Show d'Aylmer</b>	<b>11 000 \$</b> (02-71529-971)	<b>Maximum 1 000 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526)	Corporation des voiles d'Aylmer
<b>Rendez-vous des saveurs</b>	Nil	<b>Maximum 5 500 \$</b> - salaire cols bleus (02-71526) - services professionnels, techniciens de scène, publicité, etc. (02-71529)	
<b>Festival de musique sacrée</b>	Nil	<b>Maximum 2 000 \$</b> - publicité, impression de dépliants (02-71529)	
<b>Fête du Canada</b>	Nil	<b>Maximum 9 110 \$</b> - salaire policiers (02-71521) - location d'équipement (02-71521)	
<b>Coloris automnal</b>	Nil	<b>Maximum 1 000 \$</b> - animation ou autres (02-71529)	

Afin de donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus à la signature des protocoles d'entente à intervenir avec ces organismes sauf pour l'organisme Impératif français qui se verra remettre un premier versement de 25 000 \$ à l'adoption de la présente résolution et le deuxième, à la signature du protocole d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71537-971	25 000 \$	Fêtes du grand boulevard contributions
71532-971	25 000 \$	Concerts du Crépuscule contributions
71529-971	23 000 \$	Autres festivals et fêtes de quartier contributions
71522-971	42 000 \$	Buckingham en fête contributions
71519-971	51 650 \$	Fête nationale contributions
71517-971	800 \$	Festival country de Buckingham contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-416 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN - APPROBATION ET MANDAT AU MAIRE ET GREFFIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente en matière de loisirs entre la Ville de Gatineau et la municipalité de l'Ange-Gardien est échu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est du désir des parties de signer un nouveau protocole d'entente en matière de loisirs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le protocole d'entente en annexe, d'une durée de trois ans plus deux années d'option, en vertu duquel la municipalité de l'Ange-Gardien verse, pour l'année 2003, une contribution financière à la Ville de Gatineau de 123 330 \$ plus les taxes applicables. Ce montant sera imputé au poste budgétaire 01-37110 – Entente loisirs – Ange-Gardien.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Adoptée

**CE-2003-417 MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU, PHASE III - AVENANT NUMÉRO 5 - CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE AU COÛT DE 59 719,80 \$ INCLUANT LES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-777 en date du 11 juin 2002, retenait la firme Consortium M.R. Canada Ltée pour les travaux de construction de la Maison de la culture de Gatineau, phase III au coût de 10 070 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux en place sous les colonnes Ma.1/7b et Ma.1/7a.1, déficients du point de vue structural nécessitent l'installation de pieux et qu'il faut, par ailleurs, apporter des modifications aux structures de béton, le tout tel que demandé sous trois propositions de changement évalué à 27 144 \$ excluant les taxes par la firme Cima+, responsable de la conception des structures;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux mécaniques et électriques non prévus aux plans et devis, lesquels font l'objet de sept propositions de changement de la firme Genivar, pour un montant de 11 105,93 \$ excluant les taxes, ainsi que des travaux architecturaux sous trois propositions de changement évalué à 13 669,04 \$ excluant les taxes, par la firme Carrier-Savard ont été rendus nécessaires pour satisfaire aux conditions de chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée a, le 6 février 2003, accepté l'avenant numéro 5 révisé et négocié par le professionnel mandaté, sous réserve du montant, en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités séparément et quant à l'augmentation des délais de réalisation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les travaux additionnels de l'avenant numéro 5 au contrat de Consortium M.R. Canada Ltée pour le projet de la Maison de la culture de Gatineau, phase III le tout pour un montant de 59 719,80 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impact directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation de délais d'exécution demandé par l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée relativement à l'avenant numéro 5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 076,65 \$	TPS à recevoir ristourne

06-06910-005-43181                      57 643,15 \$                      Projet agrandissement Maison de la culture de Gatineau contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-418\*    VENTE DU LOT NUMÉRO 1 653 784 ET DES LOTS ADJACENTS - RUE CHAMPLAIN – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL – DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a offert de vendre à la Ville de Gatineau le lot numéro 1 653 784 comportant 2 028 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville acquiert ledit lot et permette le développement intégré des lots numéros 1 653 784, 1 653 783 et 1 621 995 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'acquérir du ministère des Transports du Québec le lot numéro 1 653 784 aux conditions de l'offre de vente du Ministère en date du 10 février 2003 au prix de 88 000 \$. L'examen de titres et de l'état du sol sont les seules conditions permettant le retrait. Un dépôt de 8 800 \$ est versé avec la présente offre;
- de favoriser la réalisation d'un projet intégré sur les lots numéros 1 653 783, 1 653 784 et 1 621 995 montrés au plan 6633-8-02 et accepte en principe la vente desdits lots à 4014880 Canada Inc. L'acheteur doit, entre autres, assumer au minimum tous les frais directs et indirects relatifs à ce projet.

Me Pierre Lafortune est mandaté pour préparer les documents notariés aux fins de la présente et une somme d'approximativement 1 000 \$ est accordé à la réalisation de ce mandat.

Les fonds nécessaires seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisations.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de dispositions de propriétés un montant de 89 000 \$ afin de financer l'achat du lot numéro 1 653 784 ainsi que les frais de notaire découlant de cette acquisition et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à exercer un choix en vertu de l'article 211 de la Loi sur la TPS et de l'article 272 de la Loi sur la TVQ afin de récupérer à 100 % les crédits sur intrants sur le lot numéro 1 653 784.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	89 000 \$		Disposition actifs - propriétés // contingences
03-10110		89 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée



**CE-2003-419\* MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB SKINOUK POUR LA GESTION DU RELAIS PLEIN AIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-1045 et le conseil, par sa résolution numéro CM-2002-661 en date du 20 août 2002, acceptaient de verser un montant de 238 000 \$ au club Skinouk pour la réalisation de travaux d'aménagement à l'extérieur du nouveau Relais plein air et de signer un protocole d'entente avec le club Skinouk pour la construction et l'exploitation du Relais plein air;

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2002, le club Skinouk est allé en appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieurs et que la plus basse soumission était de 379 399 \$, soit un montant supérieur aux prévisions établies;

**CONSIDÉRANT QUE** le club Skinouk, dans une lettre datée du 9 décembre 2002, a informé la Ville qu'il ne pouvait assumer financièrement le coût supplémentaire des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le club Skinouk a déjà exécuté des travaux pour une valeur approximative de 158 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics pourrait réaliser en régie ou par appel d'offres les travaux d'aménagement extérieurs à l'intérieur des disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire d'apporter des modifications au protocole d'entente à intervenir entre le club Skinouk et la Ville afin de tenir compte des nouvelles dispositions financières :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil :

1. de modifier certains articles au protocole d'entente à intervenir avec le club Skinouk afin de tenir compte des montants à verser pour la réalisation des aménagements extérieurs;
2. d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation de pièces justificatives, les montants investis par ce dernier dans des travaux d'aménagement extérieurs et ce, pour un montant maximum de 158 000 \$ taxes et ristournes considérées;
3. d'autoriser le Module des travaux publics et de l'environnement à réaliser ces travaux en régie ou à aller en appel d'offres jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds requis pour réaliser ces travaux seront pris à même l'enveloppe de 238 000 \$ approuvée par le conseil par sa résolution numéro CM-2002-661.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-420 ACHAT DE BILLETS DANS LE CADRE DES PRIX JUNO**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre des Prix Juno, la Ville de Gatineau bénéficiera d'une campagne promotionnelle nationale et internationale très avantageuse pour la nouvelle municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'est associée à la région de la Capitale nationale pour la présentation des Prix Juno, événement national de grande envergure, du 4 au 6 avril 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit être représentée de façon adéquate lors de la remise des Prix Juno du 6 avril 2003 au Centre Corel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'achat de 16 billets pour la soirée de remise des Prix Juno du 6 avril 2003 au Centre Corel à même le budget d'opération 02-72010-312 pour un montant de 1 440 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2003.

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**